

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00012

Numéro SIREN : 519 309 231

Nom ou dénomination : AUDEREST

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2023 sous le numéro de dépôt 1897



Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE

34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00

Téléphone : 04.68.11.27.30

www.greffe-tc-carcassonne.fr - www.infogreffe.fr

SC/2010 B 00012

AUDEREST - Service Juridique

BP 330

47931 AGEN CEDEX 9

Nos références : SC/2010 B 00012

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : AUDEREST

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

Centre Commercial Intermarché

ZI DU PONT ROUGE

11000 CARCASSONNE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 519309231 R.C.S Carcassonne

Le greffier soussigné constate le 03/04/2023 le dépôt, enregistré sous le numéro 2023/1897, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2019

Récépissé délivré le 03/04/2023

Le greffier

Maître Simon MAUREL



AUDEREST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 283 500 euros
Siège social : Centre Commercial
CARREFOUR, ZI du Pont Rouge
11000 CARCASSONNE
RCS CARCASSONNE n° 519 309 231

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30/06/2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

TROISIEME DECISION – AFFECTATION DE RESULTAT

Sur proposition du Président constatant que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître un résultat net déficitaire de - 287 033 Euros, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE

Perte	-287 033 €
Report à nouveau	-194 244 €
TOTAL	- 481 277 €

AFFECTATION

- Au report à nouveau : - 481 277 €
- TOTAL affecté :- 481 277 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, la collectivité des associés devra se réunir dans un délai de quatre mois suivants la présente Assemblée pour décider s'il y a lieu ou non de procéder à la dissolution anticipée de la Société.

En application de l'article 243 bis du CGI, l'Associée unique rappelle que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents a été le suivant:

- Exercice clos au 31/12/2016 : dividende brut de 13,82 Euros par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT



AUDEREST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 283 500 €
Siège social : CC Carrefour - ZI du Pont Rouge, 11000 CARCASSONNE
RCS CARCASSONNE n° 519 309 231

COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' or 'G' shape with a loop at the top and a horizontal stroke at the bottom.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>AUDEREST</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>					
Adresse de l'entreprise <u>1-Z.I. du Pont Rouge 11000 CARCASSONNE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>					
Numéro SIRET* <u>5 1 9 3 0 9 2 3 1 0 0 0 1 6</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 603	AG	4 103	7 500
		Fonds commercial (1)	AH	457 868	AI	350 000	107 868
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	736 527	AQ	608 619	127 908
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	316 730	AS	243 321	73 409
		Autres immobilisations corporelles	AT	149 798	AU	108 856	40 942
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	18 390	BI		18 390
	TOTAL (II)		BJ	1 690 917	BK	1 314 898	376 019
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	9 578	BM		9 578
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	5 206	BW		5 206
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 564	BY		2 564
		Autres créances (3)	BZ	79 546	CA		79 546
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	10 579	CG		10 579	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	156	CI		156	
	TOTAL (III)	CJ	107 629	CK		107 629	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 798 547	1A	1 314 898	483 648	

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		AUDEREST		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 283 500)	DA	283 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	258		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	21 911		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(194 244)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(287 033)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(175 608)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 000		
	Provisions pour charges	DQ	5 793		
	TOTAL (III)	DR	7 793		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 971		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	499 646		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	718		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	72 511		
	Dettes fiscales et sociales	DY	68 708		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 908		
Compte régul.	EB				
TOTAL (IV)	EC	651 463			
	Ecart de conversion passif *	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	483 648			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	650 745		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	7 971			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AUDEREST		Exercice N				Néant ☐	*
		France		Exportations et livraisons intracomunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	biens *	FD	1 092 307	FE		FF	1 092 307
	Production vendue services*	FG	4 078	FH		FI	4 078
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 096 385	FK		FL	1 096 385
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	1 376
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	20 776
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 118 536
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	317 247
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(870)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	287 709
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	20 597
	Salaires et traitements*					FY	412 491
	Charges sociales (10)					FZ	90 001
	DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*			GA	77 054
			Sur immobilisations			GB	
			- dotations aux provisions			GC	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD	2 000
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	31 986
	Autres charges (12)					GF	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	1 238 213
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH	(119 677)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	
	Différences positives de change					GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	
	Total des produits financiers (V)					GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	4 770
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	
	Différences négatives de change					GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	4 770
	Total des charges financières (VI)					GV	(4 770)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	(124 448)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>AUDEREST</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 959
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 959
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 324
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	11 220
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	150 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	164 544
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(162 585)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 120 495
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 407 528
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(287 033)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	1 953
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	317
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	17 741
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	28 945
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A6	
	(13) Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A9	
	(13) Dont cotisations facultatives Madelin	A7	
	(13) Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Pénalités, amendes		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres charges et produits except. de gestion		7	6
Charges et produits except. s/ exercices antérieurs		317	1 953
Valeur nette comptable des éléments actifs cédés		11 220	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
exploitation		Charges antérieures	Produits antérieurs
social		285	1 917
		32	37

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : AUDEREST Néant ☐ *											
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
						Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	469 471	KE		KF	469 471
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	735 381	KN		KO	6 146
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	360 137	KT		KU	13 281
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	134 411	KW		KX	130 836	
	Autres immobilisations corporelles				KY		KZ		LA		
	Matériel de transport *				LB	18 962	LC		LD	18 962	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LE		LF		LG		
	Emballages récupérables et divers *				LH		LI		LJ		
	Immobilisations corporelles en cours					LK		LL		LM	
	Avances et acomptes					LN	1 248 891	LO		LP	169 226
	TOTAL III										
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	18 161	1U		1V	18 390		
TOTAL IV				LQ	18 161	LR		LS	18 390		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 736 523	ØH		ØJ	657 088
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				1		2		3			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	469 471	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD	5 000	ME	736 527	MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	56 689	MK	316 730	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM	3 575	MN	130 836	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	18 962	MU		
	Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG	65 263	NH	1 203 055	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	18 390	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	18 390	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	65 263	ØL	1 690 917

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2022

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: AUDEREST

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		AUDEREST						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 103	PF	4 103	PG		PH	4 103
TOTAL I		RK	4 103	RM	4 103	RN		RO	4 103
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	586 521	PS	27 098	PT	5 000	PU	608 619
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	253 265	QA	35 525	QB	45 469	QC	243 321
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	81 702	QE	11 930	QF	3 575	QG	90 057
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16 296	QM	18 798	QN		QO	18 798
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	937 785	QV	93 350	QW	54 043	QX	960 795
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	941 888	ØP	97 453	ØQ	54 043	ØR	964 898
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO	
TOTAL III									
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		AUDEREST		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	UK
	- financières	UG			
	- exceptionnelles	UJ			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise	AUDEREST
-----------------------------	----------

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise AUDEREST

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise **AUDEREST**[illegible]

Désignation de l'entreprise **AUDEREST**[illegible]

[illegible]

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2022

Désignation de l'entreprise : AUDEREST										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	18 390	UV		UW	18 390			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	2 564		2 564					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	1 141		1 141					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	66 366		66 366					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	4 324		4 324					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	1 808		1 808					
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	5 907		5 907					
	Charges constatées d'avance				VS	156		156					
	TOTAUX				VT	100 657	VU	82 266	VV	18 390			
RENNVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	7 971		7 971						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	72 511		72 511						
Personnel et comptes rattachés				8C	47 055		47 055						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	11 752		11 752						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	6 400		6 400						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	3 502		3 502						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	499 646		499 646						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	1 908		1 908						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	650 745	VZ	650 745						
RENNVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : AUDEREST				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31/12/2019				
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WA				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	150 000	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			XW	153 000		
	Amendes et pénalités		WJ	3 000	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8				
			- imposées aux taux de 0 %						ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme						WN				
			- Plus-values soumises au régime des fusions						WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ			
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
								TOTAL I	WR	153 000			
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU	3 035		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV				
			- imposées au taux de 0 %						WH				
			- imposées au taux de 19 %						WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 octies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 octies A)		L5			XF	
		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)		PA							
		ZFU-TE (art.44 octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	479	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			XG	479			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC							
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD							
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI			Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI							
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	290 547
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI				
	déficit (II moins I)				XJ	137 547
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN			XO	137 547

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise AUDEREST

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise **AUDEREST**[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>AUDEREST</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	47 697
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	47 697
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	137 547
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	185 243
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	39 466
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
Reprise provision pour Indemnités de départ à la retraite			8X	8Y	3 035
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	3 035
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise AUDEREST										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(74 788)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(119 455)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(194 244)		Report à nouveau	ZG	(194 244)				
				TOTAL II				ZH	(194 244)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	20 208			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	96 359			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	34 881			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	136 260			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	287 709			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	13 944			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	6 653			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	20 597			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	78 225			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	63 692			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB	403 532			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0				ZR	0			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL							
		Plus-values à 19% JM		Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO							
		Plus-values à 19% JP		Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : AUDEREST						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1 Matériel et	56 689		45 469		11 220	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15 % ou 12,8 %	
		⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1	(11 220)	(11 220)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total aléatoire des lignes 1 à 19 de la colonne) *		(11 220)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total aléatoire des lignes 1 à 19 de la colonne) *		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19% *						

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Nº 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise AUDEREST

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AUDEREST

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥=②+③-④-⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2022

Désignation de l'entreprise : <u>AUDEREST</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AUDEREST				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP	20		
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 096 385		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	1 096 385		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF	1 376		
Variation positive des stocks				OD	870		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	2 246		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				ON	396 730		
Variation négative des stocks				OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	127 895		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	721		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	31 986		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	557 332		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	541 298	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	541 298		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	1 096 385		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	57		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX	72 233 509		
Période de référence		GY	du	01012019	GZ	au	31122019
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

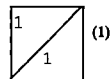
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 1 9 3 0 9 2 3 1 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AUDEREST

ADRESSE (voie)

1-2.I. du Pont Rouge

CODE POSTAL

11000

VILLE

CARCASSONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2835

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 32

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CRESCENDO RESTAURATION

N° SIREN (si société établie en France) 4 1 2 8 2 4 5 5 9 % de détention 100 Nb de parts ou actions 2835

Adresse : N° Voie Agropole

Code Postal 47310 Commune ESTILLAC Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)☐ (1)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 9

N° SIRET 5 1 9 3 0 9 2 3 1 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AUDEREST

ADRESSE (voie) 1-Z.I. du Pont Rouge

CODE POSTAL 11000

VILLE CARCASSONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
AUDEREST 1 C/C Intermarché 11000 CARCASSONNE France		1 C/C Intermarché 11000 CARCASSONNE	
SIRET 51930923100016			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Restauration	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	--------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	137 547
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé DIVALTO
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	Cabinet MORVILLIERS SENTENAC ET ASSOCIES 18 Rue Lafayette 31000 TOULOUSE
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 03032023 Lieu :
	Qualité :
	Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2022)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e						
				f						
				g						
				h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j						
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)						
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :						
				Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8			
J DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)								
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
MVLT réalisée au cours de l'exercice										
MVLT restant à reporter										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										



KPMG SA
1 rue Albert Ferrasse
ZAC de Trenque
47550 Boé

AUDEREST SASU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
AUDEREST SASU
C/C INTERMARCHÉ ZI DU PONT ROUGE 11000 CARCASSONNE

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Cooperative, une entité de
droit suisse.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
77572641706482 RCS NANTERRE



KPMG SA
1 rue Albert Ferrasse
ZAC de Trenque
47550 Boé

AUDEREST SASU

C/C INTERMARCHE ZI DU PONT ROUGE 11000 CARCASSONNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'associé unique de la société AUDEREST SASU,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AUDEREST SASU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 18 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Cooperative, une entité de
droit suisse.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Défense Cedex
77572641706482 RCS NANTERRE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note F de l'annexe des comptes annuels "Evènements postérieurs à la date de clôture" concernant les mesures prises par la société suite à la crise sanitaire du Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 22 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés le 18 mai 2020, adressés à l'associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boé, le 22 juin 2020

KPMG



Signature
numérique de
Jacques Castaings
Date : 2020.06.22
14:45:56 +02'00'

Jacques CASTAINGS

Associé

Bilan Actif

AUDEREST

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 29/04/20
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	11 603	4 103	7 500	7 500
Fonds commercial	457 868	350 000	107 868	257 868
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	469 471	354 103	115 368	265 368
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	736 527	608 619	127 908	148 860
Installations techniques, matériel et outillage industriel	316 730	243 321	73 409	106 873
Autres immobilisations corporelles	149 798	108 856	40 942	55 374
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 203 055	960 795	242 260	311 106
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 390		18 390	18 161
TOTAL immobilisations financières :	18 390		18 390	18 161
ACTIF IMMOBILISÉ	1 690 917	1 314 898	376 019	594 636
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	9 578		9 578	8 708
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	9 578		9 578	8 708
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	5 206		5 206	140
Créances clients et comptes rattachés	2 564		2 564	4 174
Autres créances	79 546		79 546	111 650
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	87 316		87 316	115 964
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 579		10 579	6 533
Charges constatées d'avance	156		156	5 345
TOTAL disponibilités et divers :	10 735		10 735	11 878
ACTIF CIRCULANT	107 629		107 629	136 551
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 798 547	1 314 898	483 648	731 186

Bilan Passif

AUDEREST

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 29/04/20
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 283 500	283 500	283 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... 258	258	258
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	21 911	21 911
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(194 244)	(74 788)
Résultat de l'exercice	(287 033)	(119 455)
TOTAL situation nette :	(175 608)	111 425
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(175 608)	111 425
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques 2 000	2 000	
Provisions pour charges 5 793	5 793	8 828
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 793	8 828
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit 7 971	7 971	14 311
Emprunts et dettes financières divers 499 646	499 646	386 640
TOTAL dettes financières :	507 617	400 952
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	718	433
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 72 511	72 511	119 023
Dettes fiscales et sociales 68 708	68 708	89 809
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes 1 908	1 908	716
TOTAL dettes diverses :	143 127	209 549
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	651 463	610 933
Ecart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	483 648	731 186

Compte de Résultat (Première Partie)

AUDEREST

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 29/04/20
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 092 307		1 092 307	1 268 090
Production vendue de services	4 078		4 078	7 105
Chiffres d'affaires nets	1 096 385		1 096 385	1 275 195
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 376	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			20 776	19 760
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 118 536	1 294 954
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			317 247	356 591
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(870)	2 435
Autres achats et charges externes			287 709	294 708
TOTAL charges externes :			604 086	653 734
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			20 597	17 207
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			412 491	440 602
Charges sociales			90 001	83 845
TOTAL charges de personnel :			502 492	524 447
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			77 054	74 948
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			2 000	1 010
TOTAL dotations d'exploitation :			79 054	75 958
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			31 986	36 373
CHARGES D'EXPLOITATION			1 238 213	1 307 719
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(119 677)	(12 764)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

AUDEREST

Période du 01/01/19 au 31/12/19
 Edition du 29/04/20
 Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(119 677)	(12 764)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 770	4 680
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	4 770	4 680
RÉSULTAT FINANCIER	(4 770)	(4 680)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(124 448)	(17 444)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 959	1 089
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	1 959	1 089
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 324	475
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 220	2 284
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	150 000	100 000
	164 544	102 758
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(162 585)	(101 669)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		343
TOTAL DES PRODUITS	1 120 495	1 296 044
TOTAL DES CHARGES	1 407 528	1 415 499
BÉNÉFICE OU PERTE	(287 033)	(119 455)

SAS AUDEREST

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS AUDEREST

C/C Carrefour

ZI du pont Rouge

11000 CARCASSONNE

ANNEXE

SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**Evènements principaux de l'exercice****B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES****C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****Bilan actif**

Note N° 1 : Tableau des immobilisations

Note N° 2 : Tableau des amortissements

Note N° 3 : Fonds de commerce

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

Note N° 5 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation

Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Note N° 8 : Immobilisations financières

Note N° 9 : Evaluation des stocks

Note N°10 : Actif circulant - Classement par échéance

Note N°11 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

Note N° 12 : Capital

Note N° 13 : Tableau de variation des capitaux propres

Note N° 14 : Identité de la société consolidante

Note N° 15 : Engagements pris en matière de retraite

Note N° 16 : Dettes financières - Classement par échéance

Note N° 17 : Autres dettes - Classement par échéance

Note N° 18 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 19: Ventilation du chiffre d'affaires

Note N° 20 : Effectif moyen au 31 décembre

Note N° 21 : Transferts de charges

Note N° 22 : Résultat financier

E-DIVERS

Note N° 23 : Points de fidélité

Note N° 24 : Gestion Trésorerie

F-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'évènement significatif sur l'exercice.

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**BILAN ACTIF****Note N° 1 : Tableau des immobilisations**

Tableau 2054, tableau joint

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 2 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 3 : Fonds de commerce

Le fonds de commerce exploité a été acquis par apport au 1/1/2010 pour 457868 €.

A la clôture de l'exercice, la valeur activée du fonds de commerce est comparée à la valorisation du goodwill.

Note de méthode de la valorisation du Good Will :

La valorisation est définie comme étant égale à la moyenne d'EBE normatif calculée sur les trois derniers exercices et les deux prochains. L'EBE normatif peut éventuellement être retraité de l'impact de travaux sur un exercice.

On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBE normatif.

On compare cette valorisation à la valeur des immobilisations au 31/12/N augmentée le cas échéant d'un montant d'investissement à venir afin de maintenir le niveau d'équipement du restaurant et éventuellement du Besoin en Fonds de Roulement.

La différence étant la valeur du Good Will. On compare ensuite ce montant avec le montant du fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation.

Lors de changement de concept, il convient d'attendre au moins 3 exercices afin de pouvoir valoriser.

Le Good Will ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce constatée dans les comptes. Une dotation pour dépréciation a été comptabilisée au 31/12/18 pour un montant de 100 000 €, portant la provision à 200 000 €.

Une dotation complémentaire a été comptabilisée au 31/12/2019 pour un montant de 150 000 € portant la provision à un total de 350 000 € au 31/12/19.

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

	Investissements
Logiciels	0

Note N° 5 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Logiciels	Linéaire 2 ans	idem

Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés notamment par des travaux de rénovation du restaurant :

	Montants	
	Investissements	Crédit-bail
Constructions s/sol d'autrui	6 146	
Matériel et outillage	15 131	
Installations et agenc.div.		
Matériel bureau et informatique		

Les sorties pour 67 113 € correspondent à des mises au rebut.

Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem

Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem
--------------------	---------------------	------

Note N° 8 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières pour 18 390€ correspondent au dépôt de garantie du loyer.

Note N° 9 : Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 10 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note N° 11 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BILAN PASSIF**Note N° 12 : Capital**

Le capital est composé de 2 835 actions de 100 euro de valeur nominale.

Note N° 13 : Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	283 500			283 500
Primes, réserves	22 169			22 169
Report à nouveau	(74 788)	(119 455)		(194 243)
Résultat	(119 455)	(287 033)	(119 455)	(287 033)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	0			0
Autres				

TOTAL	111 426	(406 488)	(119 455)	(175 607)
-------	---------	-----------	-----------	-----------

Note N° 14 : Identité de la société consolidante

La société AUDEREST est consolidée dans le groupe CJS HOLDING située :
Agropole, 47310 ESTILLAC. N° SIRET : 752 076 109 00020.

Note N° 15 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la restauration et à la recommandation du CNC du 7 novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboox n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux Bloomberg.

Actualisation au taux de 0.85 %

Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.

La table de mortalité correspond à la base INSEE de 2018.

Le montant des engagements au 31 décembre s'élève à 5 793€, charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est de +3 035 € correspondant à la variation des engagements.

Note N° 16 : Dettes financières - Classement par échéance

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Groupe et associés	499 646	499 646		

Note N° 17 : Autres dettes – Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 18 : Charges à payer

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	28 842
Dettes fiscales et sociales	50 473
Totaux	79 315

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 19 : Ventilation du chiffre d'affaires

	<u>Chiffres d'affaires</u>
- Recettes Cafétéria	1 092 307
- Produits des services annexes	4 078
TOTAL	1 096 385

Note N° 20 : Effectif moyen au 31 décembre

L'effectif moyen est de 19 salariés.

Note N° 21 : Transferts de charges

Les transferts de charges pour 17 741 € correspondant aux avantages en nature pour 17 519 € et à la formation prise en charge FAFIH pour 222 €.

Note N° 22 : Résultat financier

Le résultat financier de (4 770) € correspond aux intérêts sur les compte-courants.

E-DIVERS

Note N° 23 : Points de fidélité

Les points de fidélité convertis en Euros ne sont pas comptabilisés, mais s'élèvent à 1 166 €

Note N° 24 : Gestion trésorerie

La société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec la Société Mère.

F-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences .

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 15 mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a dû fermer son établissement en date du 15 mars 2020 et par conséquent n'a pas généré de chiffre d'affaires à compter de cette date.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers.

A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel ;
- Demande de décalage des cotisations URSSAF, retraites, IS... ;
- Demande de remboursement CICE remboursable en 2020 ;
- Demande de décalage des annuités de nos remboursements d'emprunt ;
- Demande d'exonération du loyer commercial et des charges, jusqu'à la cessation de la période d'empêchement, sans aucune pénalité liée à la fermeture ni aux éventuelles adaptations et/ou restrictions nécessaires pour assurer l'exploitation du restaurant ;
- Demande de conversion du loyer contractuel fixe en loyer variable, sur la base du taux d'effort 2019 et révision du règlement mensuel du loyer et des charges à terme échu à l'issue de la période de fermeture administrative et à titre exceptionnel pour l'année 2020.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise, l'entreprise estime à la date du

SAS AUDEREST

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

18.05.2020 que la poursuite de son exploitation s'annonce difficile, et malgré tout ne remet pas en cause le principe comptable de la continuité d'exploitation.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : AUDEREST										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	469 471	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	735 381	KN		KO	6 146
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	360 137	KT		KU	15 131
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	134 411	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	18 962	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	1 248 891	LO		LP	21 277	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	18 161	1U		1V	230		
TOTAL IV				LQ	18 161	LR		LS	230		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 736 523	ØH		ØJ	21 507		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3				4	
				1	2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV		LW	469 471	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	5 000	ME	736 527	MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	58 539	MK	316 730	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	3 575	MN	130 836	MO		
		Matériel de transport		IV	MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT	18 962	MU		
		Emballages récupérables et divers*		IX	MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC	ND		NE		NF		
TOTAL III		IY	NG	67 113	NH	1 203 055	NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IØ	ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés		I1	2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	18 390	2G			
	TOTAL IV		I3	NJ		NK	18 390	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	67 113	ØL	1 690 917	ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise AUDEREST								Néant ☐ *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	4 103	PF		PG		PH	4 103
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	586 521	PS	27 098	PT	5 000	PU	608 61
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	253 265	QA	35 525	QB	45 469	QC	243 32
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	81 702	QE	11 930	QF	3 575	QG	90 05
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16 296	QM	2 502	QN		QO	18 75
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	937 785	QV	77 054	QW	54 043	QX	960 75
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	941 888	ØP	77 054	ØQ	54 043	ØR	964 85
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE
34 Rue de Strasbourg
11890 CARCASSONNE CEDEX 9**

Carcassonne, le 30 décembre 2022

**Objet : Dépôt des comptes annuels SAS AUDEREST
Exercice clos le 31/12/2019**

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint au titre du dépôt des comptes annuels clos au 31/12/2019 de la SAS AUDEREST les documents suivants :

- Rapport général du commissaire aux comptes
- Affectation de résultat
- Bilan, compte de résultat et annexe

Ci-joint également un chèque de 48,18 € en règlement de la présente formalité.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service Juridique

